

**Arrêté fixant les épreuves ponctuelles terminales
d'éducation physique et sportive de la session 2024
du baccalauréat général et du baccalauréat technologique**

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- VU l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats d'enseignement général et technologique ;
- VU l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;
- VU la circulaire n° 2019-129 du 26 septembre 2019 concernant l'évaluation de l'enseignement commun obligatoire d'éducation physique et sportive du baccalauréat général et technologique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les candidats au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique qui se présentent à la **session 2024 de l'examen ponctuel terminal de l'épreuve obligatoire** d'éducation physique et sportive, doivent choisir deux épreuves relevant de deux champs d'apprentissages différents parmi les activités de la liste nationale et éventuellement parmi une des activités de la liste académique :

Liste nationale :

Demi-fond	(champ d'apprentissage 1)
Danse	(champ d'apprentissage 3)
Tennis de table	(champ d'apprentissage 4)

Liste académique :

Badminton	(champ d'apprentissage 4)
Marche de durée	(champ d'apprentissage 5)

Article 2 :

Les candidats au baccalauréat général ou au baccalauréat technologique, présentant une inaptitude partielle ou permanente ou une situation de handicap attestée par l'autorité médicale scolaire autorisant une pratique adaptée et qui s'inscrivent à la **session 2024** de l'examen terminal de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive doivent choisir une épreuve adaptée parmi les suivantes :

- Marche athlétique
- Natation longue

Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 9 octobre 2023


Pierre MOYA